



## Spécial colloque - Janvier 1997

### ÉDITORIAL

Même si nous commençons cette édition en vous offrant nos meilleurs voeux pour 1997, ce n'est pas la raison première qui nous a amenés à diffuser ce C.T.R Info Spécial Colloque. En effet, ceux d'entre vous qui ont participé aux travaux du colloque des moniteurs de Novembre 1996, et notamment au débat sur "Les attentes du MF1, dans son action pédagogique, vis à vis de la C.T.R.", ont pu constater l'étendue et la diversité des questions que se posent les moniteurs de notre comité.

Le problème de fond relevant avant tout d'une déficience en matière de communication, CTR-INFO nous a semblé l'outil le plus efficace pour le traiter. Ce numéro spécial Colloque est donc exceptionnel et totalement indépendant des éditions habituelles de Mai et de Novembre.

Bonne année 97 et bonnes plongées.

Jean-Yves REDUREAU

## Les attentes vis à vis de la C.T.R. des moniteurs dans leurs actions pédagogiques

En préalable, il est à remarquer que ce thème a été l'occasion pour beaucoup de mieux connaître le fonctionnement de la CTR et du collège régional par les questions posées aux instructeurs présents.

Les observations, propositions, remarques et questions formulées par l'ensemble des moniteurs et la réponse ou le commentaire de la CTR sont présentés dans le tableau ci-dessous en adoptant la classification suivie par les groupes lors de la présentation de leurs travaux.

OBSERVATIONS - QUESTIONS - PROPOSITIONS	RÉPONSES - COMMENTAIRES de la C.T.R.
NATURE DES INFORMATIONS PROPOSÉES PAR LA C.T.R	
1 - Avoir des informations sur les possibilités de subventions pour les formations de cadres	<p>Il existe au moins 3 sources de subventions pour aider à la formation de cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse et Sports (FNDS)</li> <li>• Conseil Général</li> <li>• CTR : La CTR ne subventionne directement que les formations MF2 ( intervention pour diminuer le coût des stages et bourse octroyée aux candidats après passage de l'examen) mais elle participe aussi à la</li> </ul>

	formation continue des MF1 en intervenant financièrement dans l'organisation des colloques par exemple.
2 - Manque de retour d'informations sur l'évolution des projets décidés ou adoptés en CTR	Les délégués départementaux sont, à quelques jours près, au même niveau d'information que la CTR. N'hésitez pas à les solliciter. S'ils ne peuvent pas vous répondre, formulez vos questions par écrit, courrier ou fax, au secrétariat de la CTR, il traitera votre demande.
3 - Souhait d'avoir des réponses rapides, en quelque sorte provisoires, en attente des réponses officielles à certaines questions (soutien, appui moral des moniteurs)	En général les questions peuvent être traitées rapidement (voir item 2). Si la décision nécessite de réunir la CTR ou d'être traitée en CTN, il est difficile de fournir un avis, même provisoire.
4 - Réaliser un document traitant des décisions de justice (Jurisprudence)	Le comité régional est en train d'élaborer un document qui regroupera les principaux règlements en vigueur dans le monde de la plongée. La réalisation d'un document regroupant les décisions de justice est envisageable à condition d'y impliquer des juristes, plus au fait des procédures en cours que le citoyen lambda. La CTR, ou le comité, essaiera de proposer quelque chose dans les prochains mois.
5 - Pouvoir vérifier les listes des niveaux (serveur Minitel)	La question a déjà été transmise au niveau national, mais, au-delà des problèmes techniques qui restent à traiter, il semble que l'idée elle-même progresse (?) très lentement. Nous relancerons les instances fédérales aussi souvent que nécessaire.
6 - Etendre la couverture de CTR Info aux informations concernant les autres commissions	Il existe déjà une rubrique "autres commissions" dans CTR-INFO. À ce jour tous les articles proposés ont été diffusés. Toutes les commissions du comité sont invitées à s'exprimer dans les colonnes de CTR-INFO. Les diffusions se font en Mai et en Décembre, les articles doivent donc être disponibles 1 mois avant.
7- Organiser des échanges internationaux (autres fédérations) lors d'un colloque par exemple	Tout est possible et les propositions sont les bienvenues à condition qu'elles soient compatibles avec le budget de la CTR.
8 - Avoir des informations sur le monde de la plongée en Europe : cursus de formation, équivalences	Nous essaierons de réaliser un document de synthèse et de la diffuser dans un prochain CTR-INFO.
9 - Avoir dans CTR Info des réponses précises à des questions à caractère juridique	A condition que les questions soient clairement rédigées (et adressées directement au secrétariat de la CTR), nous pouvons demander à des spécialistes d'y répondre dans les colonnes de CTR-INFO par exemple.
<b>LES CONDITIONS DE CIRCULATIONS DE L'INFORMATION</b>	
10 - Pouvoir contacter un représentant de la CTR pour une question de réglementation par exemple	Outre les Instructeurs Régionaux, le premier technicien capable de répondre est le délégué départemental à la CTR. Il participe aux réunions CTR et est donc au fait des décisions. La CTR peut aussi répondre, dans ce cas la question est posée via le délégué départemental ou directement par écrit au secrétariat de la CTR. Si la question sort du domaine de compétence de la CTR, elle sera transmise à la CTN.
11 - Même lorsque l'information remonte, les procédures, les décisions (mises en route) sont longues à redescendre ou à aboutir. Ex : travail sur N4 au colloque 95	Le travail régional est réalisé par des bénévoles. Cela peut sans doute expliquer des temps de réponse un peu plus longs qu'ils ne le seraient dans un cadre purement professionnel.  Par ailleurs, l'organisation de la FFESSM est essentiellement pyramidale. Les propositions régionales

	doivent "monter" au niveau national pour "redescendre" et être discutées ensuite au niveau des autres régions. Une organisation plus transversale nous permettrait certainement de gagner en efficacité !
12 - Les moniteurs font-ils assez "remonter" d'informations	Généralement non. Pour prendre un exemple récent, le travail sur les contenus de formations a été très difficile à lancer malgré une volonté forte de la CTR d'élargir au maximum le débat. Aujourd'hui encore, 3 départements sur 10 n'ont fourni aucune proposition.
13 - Il y a une surabondance de documents dans le temps : lesquels sont applicables, lesquels ne le sont plus ?	<p>La gestion des documents est un exercice difficile, et notre domaine ne fait pas exception mais quelques règles sont toujours applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour un même sujet, le dernier document émis prime sur les précédents (d'où l'intérêt de dater les documents).</li> <li>• Chaque document émis aujourd'hui par la CTR est muni d'un bandeau en bas de page où figurent, entre autres, le nom du document et sa date d'émission.</li> <li>• Il existe des documents de référence : articles dans CTR-INFO et dans CTN-INFO par exemple.</li> <li>• Nous mettons en place des tableaux de suivi des documents : tableau des mises à jour du "Manuel du Moniteur" (*) au niveau de la CTN ou tableau de suivi des procédures au niveau de la CTR BPL (exemples en annexe). Ils permettent de vérifier la validité des documents en votre possession.</li> </ul> <p>Pour les cas non traités par ces règles, adressez-vous à votre CTD ou directement au secrétariat de la CTR.</p> <p>(*) La CTR transmet gratuitement un exemplaire du "Manuel du Moniteur" aux CTD à chacune des mises à jour.</p>
14 - Définir des catégories de diffusion : tous membres CTR, moniteurs seulement, présidents de clubs, confidentielle	En ce qui concerne la CTR, le secrétariat régional diffuse suivant des listes sélectives prédéfinies mais le premier problème que nous avons à traiter est la rétention, volontaire ou non, d'informations aux différents stades de la chaîne de diffusion. Dès qu'il sera traité, il sera facile de rendre les listes de diffusion plus sélectives.
15 - Bien faire ressortir dans CTR Info les articles qui n'engagent que leur auteur de ce qui est une position ou décision CTR	Les articles publiés dans CTR-INFO sont tous signés, ils engagent donc leurs auteurs. Les décisions CTR sont publiées sous l'icône "Principales décisions CTR", elles engagent la CTR.
16 - Exemple de question moniteurs CTR qu'il faut pouvoir faire "remonter" : "le barème d'évaluation de la tenue du mannequin à l'épreuve concernée du brevet d'Initiateur"	Les seuls barèmes officiels sont mentionnés dans le "Manuel du Moniteur". En ce qui concerne l'épreuve de mannequin à l'Initiateur, nous pouvons demander au collège des Instructeurs Régionaux de proposer un barème de référence mais il reste de la compétence du jury de traiter la situation sur le terrain dans le respect des textes en vigueur évidemment. A la question : comment remonter les questions vers la CTR, voir réponse à l'item 10 " ... questions sur la réglementation ...".
17 - L'information "descend" mal des CTD vers les moniteurs. De quels moyens (matériels et financiers) disposent les CTD ?	Les moyens mis à la disposition des CTD varient d'un département à l'autre. Ils relèvent essentiellement de la politique départementale. Mais, s'il n'existe aucune règle générale, la fin justifie certainement les moyens et les départements ont tout à gagner en se donnant les moyens de transmettre rapidement l'information aux

	<p>moniteurs.</p> <p>Dans ce but, et à la demande de la CTR, la majorité des départements a mis en place un responsable de la communication. Il a pour unique mission de décharger le responsable de la CTD de tout le travail de transmission de l'information : il faut évidemment lui en donner les moyens.</p> <p>Sur le plan pratique, la CTR transmet aujourd'hui les informations sous forme papier. Elle peut, dans la majorité des cas, les transmettre à l'aide de disquettes ou directement par courrier électronique : il suffit aux CTD de préciser le support le mieux adapté aux outils dont ils disposent.</p>
18 - Faut-il définir des critères d'adressage de l'information destinée aux moniteurs (ex : ceux qui sont actifs) ?	Il est toujours dangereux de s'engager dans ce genre de critérisation (un moniteur "inactif" un temps peut en effet redevenir actif par la suite), sans compter le caractère arbitraire d'une telle démarche, mais il revient aux CTD d'en juger.
19 - Créer dans CTR Info une rubrique "Courrier des lecteurs" offrant la possibilité de réagir aux articles publiés	La rubrique "Courrier des lecteurs" existe. Nous l'avons nommée "Tribune libre". Elle est à la disposition des lecteurs qui souhaitent exprimer leur avis sur un sujet donné ou simplement répondre à un article publié dans CTR-INFO.
Remarque : le terme "Droit de réponse" avait été employé. Le "Droit de réponse" existe bel et bien dans le monde de la presse et il est même défini de façon légale. Il s'exerce lorsqu'une personne, structure, association, etc. est <i>nommément mise en cause</i> . C'est pourquoi ce terme, qui n'est pas approprié lorsqu'il s'agit d'exprimer une opinion différente (même contradictoire), n'a pas été repris.	La censure s'applique naturellement aux articles susceptibles de porter atteinte à des personnes, présentant un caractère raciste etc.
<b>LES ACTIONS ORGANISÉES PAR LA C.T.R.</b>	
20 - Désir de participer aux travaux, réunions de la CTR	<p>Les réunions de la CTR sont publiques. Le délégué départemental ainsi que le responsable de la communication (quand il existe) reçoivent l'invitation 1 mois avant la réunion. Il y en a 3 ou 4 à caractère général par an. Elles ont lieu à Lorient ou dans les environs et la synthèse des débats est consignée sur un P.V. adressé aux délégués et responsables de la communication environ 15 jours après la réunion.</p> <p>Vous pouvez aussi proposer vos services directement à la CTR. Il vous suffit de contacter le président ou tout autre membre de l'équipe. Vous serez le bienvenu.</p>
21 - Formation continue des moniteurs : imposer des quota de participation aux examens	Seuls les instructeurs sont soumis à ce type de quota. Il serait d'une part très compliqué d'assurer un tel suivi au niveau des moniteurs et d'autre part utopique de vouloir imposer aux moniteurs de se maintenir à niveau. L'honnêteté de chacun doit suffire à traiter ce problème.
22 - Regrouper le secrétariat CTR avec le secrétariat régional	<p>Le secrétariat régional pourrait en effet recevoir le courrier de la CTR et le transmettre ensuite au secrétariat de la CTR mais cela reviendrait à ajouter du temps au traitement ce qui n'est pas souhaitable. Quant à demander au secrétaire de la CTR d'aller passer ses soirées au siège régional, nous vous laissons lui poser la question.</p> <p>Rappel : le secrétaire, comme tous les membres de la CTR, est un bénévole.</p>

23 - Organiser des échanges entre départements, entre moniteurs	La CTR favorise ce type d'échanges en organisant les colloques ou autres réunions régionales. Rien n'empêche les moniteurs de se rencontrer plus souvent, sinon le manque de temps ?...
24 - Simplifier les imprimés administratifs	C'est une volonté de la CTR, mais beaucoup de démarches dépendent du niveau national avec l'inertie que cela suppose ...
25 - Souhait de la présence d'un représentant fédéral dans les commissions de contrôle (Affaires Maritimes, Fisc, Sécurité)	Le Comité Régional et la CTR ont déjà proposé à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports sinon de participer aux contrôles du moins de collaborer à leur préparation. A ce jour, il faut bien constater que l'idée n'a pas suscité un enthousiasme franc et massif chez nos zélés fonctionnaires ... dommage !
26 - Manque de perception de la portée, au niveau national, des idées, propositions amenées en CTR et de travaux tels que ceux du colloque	Voir réponse à l'item 11 " ... même lorsque l'information remonte ... "
27 - Création d'un "délégué" de la CTR vérifiant au niveau des clubs les formateurs et leurs actions (sorte d'inspecteur académique)	Ce rôle de délégué CTR existe pour les examens initiateur, N4 et MF1 (voir " Manuel du Moniteur "). En ce qui concerne les niveaux 1, 2 et 3, le nombre de sessions mises en place chaque année est trop important pour qu'il soit matériellement possible d'y étendre cette fonction. Dans tous les cas, le moniteur atteste par sa signature de l'intégrité de l'examen, il s'agit là-aussi d'une question d'honnêteté.
28 - Sentiment des moniteurs de ne pas être impliqués ou en accord avec les décisions de la CTR	Voir item 20 " ... désir de participer aux travaux de la CTR ... "
29 - Souhait par les moniteurs d'avoir des directives précises : obligations, décisions prises...	<p>Les directives concernant la délivrance des brevets sont consignées dans le " Manuel du Moniteur ".</p> <p>En ce qui concerne l'enseignement lui-même, la FFESSM a choisi de miser sur l'autonomie de ses moniteurs. Il n'est donc pas question, contrairement à ce que font d'autres organismes, d'imposer de fiches détaillées mentionnant ce qu'il faut dire ou faire, au détail près, à chaque séance. D'ailleurs le document en cours d'élaboration sur les contenus de formations doit être attendu comme un guide uniquement. Le moniteur gardera toute liberté pour construire ses cours.</p> <p>Pour les autres décisions, voir CTN-INFO, CTR-INFO et les PV de CTR ou de CTN (votre CTD en possède un exemplaire de chacun de ces documents).</p>
30 - Résoudre les difficultés d'encadrement : trop de MF 1 et de MF 2 se retrouvent à encadrer de l'exploration	<p>Il s'agit de choix opérés au niveau des clubs et tout à fait en dehors du périmètre d'activités de la CTR. Dans tous les cas, si le club n'est pas demandeur, un moniteur peut toujours proposer ses services à sa CTD : les formations départementales sont rarement saturées au niveau de l'encadrement. Il peut aussi contacter la CTR (voir item 20).</p> <p>Et puis, on peut peut-être imaginer que le rôle du moniteur ne se limite pas uniquement à l'enseignement d'exercices techniques mais qu'il intègre aussi l'apprentissage du monde sous-marin (voire marin ?) ...</p>
31 - Les enseignants (moniteurs) ne se sentent pas assez représentés à la CTR. Souhait d'une incitation de la CTR auprès	Voir item 20 " ... désir de participer aux travaux de la CTR ... "

des présidents de club pour qu'ils se fassent accompagner par des moniteurs lors des réunions	
<b>LA C.T.R. DANS LES FORMATIONS, GARANTIE DE LA QUALITÉ</b>	
32 - Avoir un retour d'informations qualitatives sur les formations Initiateur, Niveau 4. (Si) le niveau baisse : sur quels points, et que faut-il faire ?	Pour essayer de répondre à ce besoin, la CTR a engagé la mise en place d'un système d'assurance Qualité. Par la mise en place de mesures sur le terrain - questionnaires de satisfaction ou autres - nous souhaitons pouvoir, après analyse des résultats, renseigner les formateurs sur les points à améliorer et sur les évolutions lentes de notre système (baisse de niveau s'il y avait par exemple). L'exercice - mesure + analyse du résultat + action sur la formation - est difficile mais il conditionne tout espoir d'amélioration. Le thème sera largement débattu lors des prochaines réunions de la CTR et fera sans doute l'objet d'un débat lors d'un prochain colloque.
33 - Manque de coordination (homogénéité) des stages initiaux (MF 1, MF 2). Souhait d'un canevas commun	Ce travail a déjà été initialisé mais il semble que les différents responsables de formations initiales éprouvent une certaine réticence quand il s'agit de s'impliquer dans la définition d'un canevas commun. Par manque de temps ? Pour "protéger" une identité locale ? La volonté de la CTR est, dans tous les cas, de faire avancer ce dossier.
34 - Enrichissement des thèmes d'enseignement par des manifestations, conférences, sessions de formation, documents : VHF, Milieu marin, Navigation-Manoeuvre, juridique, Météo	Le traitement des thèmes cités, et de bien d'autres encore, entre tout à fait dans l'esprit des colloques de moniteurs. Il est souhaitable que les besoins parviennent à la CTR, soit par le canal des CTD, soit directement au secrétariat afin qu'ils soient pris en compte dans la préparation des prochains colloques.
35 - Souhait d'avoir à disposition des outils pédagogiques : fiches pédagogiques, bibliothèque, transparents, coordonnées de spécialistes, mémoires des instructeurs régionaux et nationaux d'autres comités, etc.	Le manque d'outils pédagogiques à la disposition des moniteurs est une lacune fédérale clairement identifiée. La CTN s'emploie actuellement à essayer de combler ce retard : mise à jour du "Manuel du Moniteur", définition des contenus de formations, Nitrox etc. mais la tâche est importante.  Sur le plan régional, il ne nous est pas interdit de faire des propositions. Est-ce du ressort du collège régional des instructeurs ? D'un colloque de moniteurs ? De groupes de travail départementaux ? Toute proposition sera la bienvenue.
36 - La formation TIV manque de places. Il manque des formateurs de formateurs. Les moniteurs sont non souhaités en tant que TIV	Les moniteurs ne sont pas exclus de la filière TIV. D'ailleurs plusieurs moniteurs sont des formateurs actifs de TIV. Par contre, à moins de bénéficier d'un don d'ubiquité, le moniteur ne peut être présent partout à la fois et il privilégie souvent l'enseignement de la plongée à l'activité TIV.  En ce qui concerne le manque de stages, il faut savoir que, statistiquement, la "durée de vie" d'un TIV est assez courte, ce qui entraîne un renouvellement important. La première action se situe au niveau des clubs et des départements : il est indispensable de bien gérer l'effectif TIV et surtout de ne pas saturer les stages de candidats qui n'exerceront pas à l'issue de la formation. De son côté, la CTR examine la manière d'augmenter sa capacité de formation de TIV sans "user" prématurément les formateurs.
37 - Lancer des invitations pour inciter les moniteurs à participer aux jurys d'examen (N4, Initiateur, MF 1)	La liste des examens CTR est largement diffusée : P.V. de réunions CTR, CTR-INFO, SUBAQUA etc. Elle mentionne pour chaque examen, le lieu, la date et le nom de l'organisateur. Il suffit de prendre contact avec lui. En

	<p>ce qui concerne les examens Initiateurs, la démarche peut être la même, mais au niveau départemental.</p> <p>Dans tous les cas, nous ne pouvons qu'encourager les moniteurs à participer aux jurys d'examens. C'est un moyen efficace pour se maintenir à niveau.</p>
38 - Souhait de mettre en place une garantie, voire un contrôle, de la qualité de l'enseignement	Voir item 32 "... avoir un retour d'informations qualitatives ..."
39 - Avoir un soutien technique lors de l'organisation de plongées enfants ou pour l'handiplongée. Mise en place de formations dans ces domaines	<p>Un délégué à la plongée enfants fait partie de l'équipe CTR, n'hésitez pas à le contacter, il fera son possible pour vous aider.</p> <p>Nous n'avons pas, à ce jour, de spécialiste handiplongée. Le plus simple est de contacter la FFH.</p>
40 - Avoir des critères d'évaluation précis (examens)	Voir item 16 "... barème de notation du mannequin à l'Initiateur ..."
41 - Remarque : label = Comité Régional et non CTR	<p>Le "Label Plongée Bretagne" est effectivement délivré par une commission label dépendant du comité. Un représentant de la CTR en fait partie.</p> <p>Le choix d'organiser un examen CTR dans tel centre plutôt que dans un autre revient à reconnaître les compétences et le sérieux du centre. Etymologiquement, l'apposition de la marque "CTR" sur une activité, ne revient-elle pas à octroyer un label ?</p>
<b>LES COMMENTAIRES</b>	
42 - Bravo pour CTR Info	Nous comptons sur vos articles et vos courriers pour le faire vivre et le rendre plus interactif.
43 - Le colloque reste une excellente chose pour les moniteurs	Continuons... avec vos idées de thèmes pour les prochains colloques.
44 - Le poste de Conseiller Technique Régional reste un élément indispensable dans la communication entre la CTR, les instances et les moniteurs	<p>S'il s'agit du poste de CTR financé par la Jeunesse et Sport, notre région n'en dispose pas encore, peut-être un jour ? !</p> <p>S'il s'agit de la CTR - Commission Technique Régionale - elle est composée d'une équipe de bénévoles dont le premier souci est de rester en contact avec tous les moniteurs et de les représenter aussi souvent que nécessaire.</p>
45 - La CTR est plus connue (par les moniteurs) pour son activité administrative que pour le travail "d'enseignement"	Nous nous attachons à modifier cette image mais, rassurez-vous, notre passion première est bien l'enseignement de la plongée et non le travail administratif !